



The global organisation working to improve the quality of life for people
with primary immunodeficiencies.

PROGRAMME D'AIDE AUX ORGANISATIONS NATIONALES MEMBRES D'IPOPI

Le conseil d'administration d'IPOPI a mis en place un programme d'aide aux organisations nationales membres. Les dossiers de candidature seront examinés par un comité composé de quatre membres du conseil d'administration, dont le président et le trésorier d'IPOPI. Ils seront conseillés selon les besoins.

Ce programme a été créé pour aider les ONM, nouvelles et existantes, y compris celles qui sont devenues moins actives au fil du temps, à apporter une assistance plus efficace aux personnes atteintes de déficits immunitaires primitifs de par le monde. Le conseil d'administration tient cependant plus particulièrement à soutenir les ONM récemment créées. Nous souhaitons encourager les programmes qui permettront d'améliorer le diagnostic et d'optimiser le traitement et les soins dans l'intérêt de nos membres.

La première année (2009), le programme d'aide sera doté de 15 000 euros au total. Le montant de chaque subvention sera limité à 5 000 euros au maximum.

Le conseil d'administration tient VRAIMENT à dépenser cet argent !!

Même s'il ne souhaite exclure aucune candidature *a priori*, le conseil d'administration tient toutefois à préciser que son choix sera guidé par les principes exposés ci-dessous.

1. Les subventions ne sont pas destinées à couvrir les dépenses courantes des ONM. Par exemple, une subvention ne peut pas être utilisée pour assurer la pérennité d'un bulletin d'information, pour régler les factures de téléphone, etc.
2. Les subventions ne sont pas destinées à couvrir des frais déjà encourus, par exemple le paiement rétrospectif de travaux achevés.



3. Le conseil d'administration recherche des projets neufs et innovants, qui permettront aux organisations nationales membres de mener à bien quelque chose d'inédit.
4. Les projets recherchés par IPOPI visent, par exemple, le recrutement de nouveaux membres, le parrainage d'une rencontre de patients et/ou de médecins et personnel infirmier ou le lancement d'un site web qui n'existe pas encore. Il s'agit, en somme, de nouvelles initiatives à prendre par votre ONM. Les possibilités sont innombrables et seront différentes pour toutes les ONM prêtes à se lancer dans quelque chose de nouveau !
5. VEUILLEZ NOTER que des projets qui visent à développer une idée d'une autre ONM sont précisément le genre de projets que nous recherchons. Les candidatures ne doivent pas obligatoirement concerner des projets entièrement originaux. Vous êtes autorisés *et même encouragés* à copier le travail d'autres personnes !
6. Les ONM désireuses de discuter de leur candidature avec un membre du conseil d'administration, ou avec le directeur exécutif, sont invitées à le faire. Il convient cependant de ne pas oublier que la décision finale sera prise par l'ensemble du conseil d'administration et non pas par un individu particulier.
7. Il n'y a pas de « date limite » de réception des candidatures. Les ONM seront informées rapidement dès que le budget aura été dépensé et que les fonds disponibles seront épuisés.
8. Il est interdit aux membres du conseil d'administration d'IPOPI d'être directement impliqués dans un dossier de candidature; leur ONM peut se porter candidate, mais le membre du conseil représentant le pays en question n'interviendra pas dans la prise de décision, que ce soit au niveau du comité ou au niveau du conseil.
9. Par souci de rapidité et d'efficacité, les candidatures par voie électronique ont notre préférence. Nous accepterons toutefois les dossiers sous tous les formats : par courrier traditionnel, par télécopie ou par voie électronique.
10. Les candidatures doivent être déposées à l'aide des formulaires de demande de subvention prévus pour le programme d'aide aux ONM d'IPOPI. Merci de veiller à inclure tous les renseignements suivants :
 - nom de l'interlocuteur du projet ;
 - adresse postale, numéros de téléphone et de télécopie ; et
 - adresse de courrier électronique.



Vous êtes priés de joindre une lettre (une page maximum) contenant une brève description du projet et indiquant certains détails, dont votre proposition/vos objectifs et votre calendrier, y compris les dates de début et de fin.

Nous vous demandons également de joindre une proposition de budget indiquant tous les montants en euro (€). Veuillez indiquer les autres sources éventuelles d'aide financière dont bénéficie votre projet et les raisons pour lesquelles l'aide financière d'IPOPPI est sollicitée.

Si la candidature concerne un nouveau groupe, nous vous recommandons de prendre connaissance des notes figurant au bas du formulaire de candidature.

À l'issue du projet, il vous sera demandé de soumettre un bref rapport, ainsi que les justificatifs de vos dépenses. L'aide d'IPOPPI doit être mentionnée sur toute publication ou tout article relatif à une activité quelconque.

Enfin, le conseil d'administration souhaite encourager les ONM à profiter des subventions proposées ; nous nous réjouissons de recevoir vos dossiers de candidature et de pouvoir dépenser le budget aussi efficacement que possible, pour le bien-être des personnes atteintes de déficits immunitaires primitifs !